

- 4 JAN. 2024

LE PRÉSIDENT

Mme Pascale BERNARD  
Direction Départementale des  
Territoires / SUADT / Pôle Urbanisme  
131 Faubourg Bannier  
45042 Orléans

Nos Réf. : DEPR/CB/186-2023  
Dossier suivi par Cyril BEUCHER  
 02 38 78 49 41

Orléans, le 02 JAN. 2024

Objet : Réponse à la consultation d'Orléans Métropole dans le cadre de l'instruction du projet de parc photovoltaïque au sol de GDSOL 131 au lieu-dit Le Clou, à Ardon.

Madame,

Nous avons pris connaissance du projet cité en objet en cours d'instruction sur la commune d'Ardon, pour lequel Orléans Métropole est consultée en tant qu'EPCI limitrophe.

Le délai de 2 mois laissé à Orléans Métropole était trop court pour lui permettre de rendre un avis par son conseil délibérant. Aussi, le présent courrier vise à attester la bonne information d'Orléans Métropole et à formuler sa position vis-à-vis du projet en question.

Orléans Métropole vise un doublement des capacités de production d'énergies renouvelables d'ici 2030 sur son territoire. Si le présent projet ne contribue pas directement aux objectifs de la collectivité, il participe pour autant à la nécessaire transition énergétique à mener sur tous les territoires.

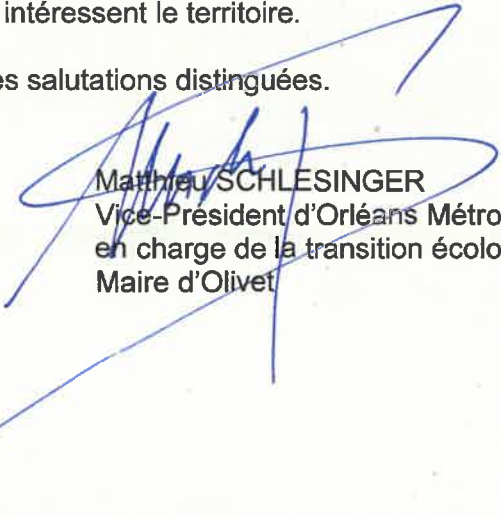
Outre le respect des réglementations environnementales en vigueur, la collectivité appelle à des projets concertés et acceptés par les acteurs locaux. Orléans Métropole rappelle l'importance de l'insertion de ce type d'installation vis-à-vis des habitations les plus proches. Les demandes d'ajustement pourront à ce titre être particulièrement étudiées par le porteur de projet, à l'occasion des consultations réglementaires comme plus volontaires. Il s'agit là de favoriser l'acceptabilité des riverains pour ce type d'installation et ne pas compromettre les chances d'installations futures nécessaires à l'atteinte des objectifs de déploiement, dans un périmètre où les projets de production solaire photovoltaïque d'ampleur se multiplient (voir la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Cyr en Val du 4 décembre 2023).

Orléans Métropole s'interroge également sur la capacité des projets situés au sud de son territoire à pouvoir se raccorder aux réseaux électriques au vu de leur nombre croissant dans ce secteur et des capacités de production cumulées annoncées.

Il semble important à la collectivité que les gestionnaires de réseaux (Enedis, RTE) soient mobilisés pour étudier les éventuelles limites de raccordement à court terme et les perspectives d'évolution pour les années à venir.

Par ailleurs, Orléans Métropole témoigne à la Direction Départemental des Territoires son intérêt de continuer à participer aux réunions du Pôle Projets Énergies Renouvelables et Hydrogène (PPEnR-H2) animé par la DDT du Loiret, dans la mesure où les porteurs de projets situés sur notre territoire ou en limite le sollicitent. Cette instance de concertation en amont du dépôt des dossiers déposés en instruction nous permettant de cerner au plus tôt les enjeux des différents projets de production d'énergies renouvelables qui intéressent le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Mathieu SCHLESINGER  
Vice-Président d'Orléans Métropole  
en charge de la transition écologique  
Maire d'Olivet